

**POUR UNE EUROPE
DÉMOCRATIQUE,
INCLUSIVE,
SOLIDAIRE
& ÉCORESPONSABLE**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

**PLAIDOYER
de la Fédération Générale des PEP**

**Les
pep**
solidarité en action

Le 9 juin prochain, 400 millions de citoyens européens seront appelés aux urnes pour élire les 705 députés (dont 81 parlementaires élus en France) qui siègeront au Parlement européen jusqu'en 2029.

La confiance de nos concitoyens à l'égard des élus, des institutions, des corps intermédiaires et de l'État de droit, s'érode et se mue en méfiance généralisée. A l'heure où la guerre fait rage sur le sol européen et menace l'intégrité territoriale de l'Union européenne, la perception de l'Union par les Français peut sembler à première vue contradictoire.

Si 64% des Français perçoivent l'impact des décisions prises au niveau européen sur leur vie quotidienne, ils ne sont que 42% à penser que l'Union européenne agit pour protéger ses citoyens. ¹

La Fédération Générale des PEP considère que le scrutin du 9 juin prochain doit être l'occasion pour les organisations de la société civile de faire entendre les revendications exprimées par les citoyens, en particulier les plus jeunes, lors des travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe dont les conclusions ont été rendues en mai 2022.

Il ne faut pas avoir l'Europe honteuse. Face à la montée des nationalismes et des populismes, défendre ce bien commun, c'est poser lucidement des exigences démocratiques quant à son fonctionnement, c'est aussi et surtout choisir son orientation politique en désignant en connaissance de cause celles et ceux qui demain représenteront les citoyens européens.



Contexte général des élections 2024

1

Une mandature marquée par une succession de crise inédites qui ont mis à l'épreuve les institutions européennes

- La mandature 2019-2024 a été marquée par plusieurs crises d'une ampleur inédite qui ont eu des répercussions économiques, sociales et politiques majeures au sein de chaque Etat membre.

Dans l'urgence, les institutions européennes ont pu démontrer leur capacité à prendre collectivement des mesures fortes afin d'y répondre. Les dirigeants européens ont élaboré en juillet 2020 un Fonds européen de relance commun – baptisé **Next Generation EU** – de 750 milliards d'euros afin d'aider les citoyens, les entreprises et les Etats membres à surmonter la récession économique provoquée par la pandémie.

Ce faisant, les institutions européennes ont su dépasser le cadre limitatif du Pacte de Stabilité contraignant les marges de manœuvres budgétaires des Etats membres : pour la première fois de son histoire, l'Union européenne a contracté un emprunt mutualisé pour permettre aux Etats membres de stabiliser leur économie, maintenir la cohésion sociale et faciliter le financement de projets s'inscrivant dans le champ de la transition écologique et numérique. L'Union européenne a également su faire preuve de solidarité et de cohérence dans la gestion sanitaire de la pandémie de COVID-19 en privilégiant des réponses communes telles que l'achat groupé de vaccins et de matériel médical.

L'agression de l'Ukraine par la Russie en février 2022 représente la plus grande menace exercée contre l'Europe, son modèle démocratique fondé sur le respect des libertés fondamentales et de l'Etat de droit et met à l'épreuve la capacité des Européens – gouvernements et opinions publiques – à inscrire leurs actions de soutien à l'Ukraine dans le temps long.

Pour y répondre, dès le début de l'agression, l'Europe a mis en place un arsenal de sanctions économiques et politiques à l'encontre des dirigeants et des sociétés russes et développé une stratégie pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles russes. – La France n'étant pas le pays le plus exposé à cette dépendance.

Depuis le 1er février 2024, le Conseil européen a pris la décision de mettre en place la **facilité pour l'Ukraine d'un montant de 50 milliards d'euros pour la période 2024-2027** afin d'assurer un financement stable et prévisible à l'Ukraine. Ce nouvel instrument financier de l'UE a été conçu dans le but de soutenir la reconstruction et la modernisation du pays dans le cadre de sa trajectoire d'adhésion à l'UE. **Ce soutien financier devra être maintenu et conforté en couvrant la fin de la prochaine législature.**

2

Les Français et l'Europe :

une relation caractérisée par des attentes fortes et une méfiance diffuse à l'égard des institutions

*Le Baromètre de la société inclusive réalisé par le groupe d'études VERIAN en janvier 2024*² permet de tirer plusieurs enseignements sur la perception que les Français ont de l'Union européenne et d'identifier les sujets qui devraient prioritairement être traités au niveau européen.

Premier enseignement : Les répondants à l'enquête perçoivent avant tout l'Union comme un espace de libre circulation des biens, des personnes et des capitaux dont l'euro représente la principale incarnation. Moins de 10% des personnes interrogées associent l'Union européenne à un espace de vie démocratique dans lequel les citoyens partagent les mêmes valeurs, une histoire ou une culture commune. 67 ans après la signature du traité de Rome, l'Europe peine à incarner auprès de nos concitoyens un espace démocratique où prévaut la solidarité et l'attachement à l'Etat de droit ; elle est avant tout perçue comme un marché intérieur au sein duquel les échanges de biens et services peuvent être effectués avec une monnaie commune.

Deuxième enseignement : le fonctionnement démocratique de l'Union européenne est également interrogé par les Français. Ainsi, 58% des personnes interrogées estiment que la voix des citoyens ne compte pas dans l'Union, un tiers seulement des répondants étant d'un avis contraire. Cette difficulté à entendre et à prendre en compte l'avis des Européens dans la conduite des politiques publiques alimente la crise de confiance des citoyens à l'égard de leurs institutions. C'est pourquoi la Fédération Générale des PEP appelle les candidats aux élections européennes à s'engager en faveur d'une Europe plus démocratique en approfondissant notamment le dialogue avec les organisations de la société civile.

Pour une majorité de personnes interrogées, la gestion de l'immigration, le pouvoir d'achat la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique comme les principaux enjeux auxquels l'Union est aujourd'hui confrontée.

Afin de relever ces défis qui exigent des investissements conséquents au cours de la prochaine mandature, nous sommes convaincus que l'Europe doit se doter des moyens financiers indispensables à la concrétisation de ces engagements.

Une majorité de personnes interrogées estiment également qu'il est préférable que l'emploi, l'éducation et la formation, la politique culturelles soient gérés au niveau national. Il appartient à l'Union européenne de démontrer sa capacité à être un vecteur de transformation sociale pour convaincre les Français que l'échelon européen peut venir en appui de ces politiques publiques.

Enfin, les résultats de *l'eurobaromètre réalisé à l'automne 2023*³ pour le Parlement européen révèle que la démocratie, la protection des droits de l'homme, la liberté d'expression et de pensée, l'Etat de droit constituent les valeurs que le Parlement devrait défendre en priorité. C'est pourquoi la Fédération Générale des PEP souhaite que l'Union européenne soit garante du respect de l'Etat de droit et de la protection de la liberté associative.

Les propositions formulées dans ce plaidoyer témoignent de l'engagement de la Fédération générale des PEP en faveur d'une Europe plus démocratique, inclusive, solidaire et écoresponsable : elle appelle les formations politiques concourant aux prochaines élections européennes à apporter leur soutien à leur concrétisation au cours de la prochaine législature.

² Lien: Baromètre PEP/Verian de la société inclusive Janvier 2024

³ Lien: Eurobaromètre automne 2023

Une Europe plus démocratique qui donne sa place au dialogue avec les organisations de la société civile :

Institution issue du suffrage universel direct des citoyens de l'Union, le Parlement européen doit disposer des compétences reconnues à chacune des assemblées parlementaires nationales.

Renforcer les prérogatives du Parlement européen et ainsi l'ériger en assemblée parlementaire de plein exercice:



Proposition 1 : Reconnaître au Parlement européen le droit d'initiative législative

Le Parlement européen doit ainsi se voir reconnaître un droit direct d'initiative législative similaire à celui de la Commission qui lui permettra de proposer, amender ou abroger le droit communautaire dans le cadre des compétences régies par la procédure de codécision.

Ce nouveau droit confortera son rôle parmi les institutions européennes et renforcera le caractère démocratique du processus décisionnel européen.



Proposition 2 : Renforcer les compétences budgétaires du Parlement européen pour donner à l'Europe les moyens de ses ambitions

Le budget de l'Union européenne ne représente aujourd'hui qu'un peu plus de 1% du PIB européen. 70% des recettes budgétaires de l'Union proviennent des contributions nationales accordées par les États membres.

Les règles budgétaires actuelles prévoient une procédure législative spéciale, à savoir:

→ l'unanimité, requise au sein du Conseil pour conclure un accord ;

→ l'approbation du Parlement européen pour conclure le processus de décision. Le Parlement peut aujourd'hui approuver ou rejeter la position du Conseil, mais n'est pas en capacité de déposer des amendements au budget pluriannuel.

Rééquilibrer le budget européen en diminuant d'une part le poids des contributions nationales et en créant d'autre part de nouvelles ressources propres, **sur la base des propositions formulées en juin 2023 par la Commission européenne**⁴, renforcera la capacité financière de l'Union européenne à élaborer une réponse collective adaptée aux défis économiques et environnementaux ainsi qu'aux menaces géopolitiques qui menacent son intégrité territoriale.

La Fédération Générale des PEP souhaite le renforcement des prérogatives du Parlement européen en matière budgétaire afin de développer la politique de cohésion européenne et d'engager la transition écologique de ses structures économiques.

Instituer un dialogue structuré avec les organisations de la société civile :

L'article 11 du traité sur l'Union européenne appelle « les institutions de l'Union européenne à maintenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ».

Dans les faits, le dialogue civil s'avère inégal selon les politiques publiques considérées et insuffisamment structuré au niveau européen, variable en termes de quantité et de qualité, en fonction du domaine politique, de l'institution européenne ou de l'État membre concerné.

L'importance que revêt le dialogue civil a à nouveau été soulignée à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui a réuni des citoyens européens, des représentants de la société civile organisée, des institutions et organes consultatifs de l'UE, des élus aux niveaux national, régional et local. Les recommandations issues des travaux de la Conférence

⁴ Lien: Communication de la Commission

« Un train de mesures adapté pour la prochaine génération de ressources propres »

appelaient notamment à "...réformer le mode de fonctionnement de l'Union européenne en associant davantage les partenaires sociaux et la société civile organisée. Renforcer les structures existantes afin de mieux refléter les besoins et les attentes des citoyens de l'UE dans le processus décisionnel."

- La Fédération Générale des PEP souscrit pleinement à cet objectif et soutient les propositions récemment formulées par le groupe de la société civile du CESE et de Civil Society Europe⁵, à savoir :

- **Proposition 3 : initier un accord interinstitutionnel sur le dialogue civil prévoyant la structuration, la régularité, la transparence et le respect du dialogue civil dans l'élaboration des politiques européennes et nationales.**
- **Proposition 4 : créer au sein de chaque institution une Direction chargée des relations avec la société civile . Sur le plan institutionnel, un vice-président de la Commission européenne devrait endosser la responsabilité du dialogue avec la société civile et le rôle du vice-président du Parlement européen chargé des contacts avec la société civile devrait être renforcé.**
- **Proposition 5 : promouvoir le rôle des organisations de la société civile aux côtés des partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social européen.**

Une Europe garante du respect de l'Etat de droit et de la protection de la liberté associative :

La Conférence sur l'avenir de l'Europe, initiée par les représentants des institutions européennes, avait pour objectif de permettre aux citoyens et aux organisations de la société civile d'exprimer leurs opinions sur le futur de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle la Fédération Générale des PEP a adopté en janvier 2022 deux contributions thématiques, l'une consacrée à l'« Etat de droit, aux valeurs et à la sécurité » l'autre aux « Migrations ».

- Dans ce contexte, la Fédération:

- **Proposition 6 : soutient la création d'un mécanisme d'alerte** permettant aux associations et organisations de la société civile de signaler en urgence à la Commission et au Médiateur européen toute violation manifeste des droits fondamentaux.
- **Proposition 7 :** Considère que les gouvernements bafouant l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme ne sauraient bénéficier d'une impunité de fait, **elle appelle à la révision de l'article 7 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne** pour permettre au Conseil européen de constater à la majorité qualifiée l'existence d'une violation grave de ces principes en supprimant le droit de veto d'un des états membres.
- **Proposition 8 : Soutient l'adoption du projet de directive visant à créer un statut d'association transfrontalière européenne** afin de protéger la liberté d'association partout en Europe et garantir ce droit fondamental, essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, « car la liberté associative constitue une condition essentielle à l'exercice d'autres droits fondamentaux par les individus, y compris le droit à la liberté d'expression et d'information ».
- **Proposition 9 :** appelle à l'**harmonisation des procédures de traitement des demandes d'asile** et à fournir une **assistance opérationnelle et technique** aux États membres en cas de situation de crise.
- **Proposition 10 :** appelle à l'adoption de **lignes directrices visant à définir un cadre commun aux États membres de l'Union dans leurs politiques d'accueil et d'intégration des personnes migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile** afin de :
 - garantir le respect de leurs droits fondamentaux,
 - leur permettre d'acquérir les compétences de base et les qualifications nécessaires à leur intégration sociale et professionnelle.

⁵ Lien: Considérant 12 du projet de directive relative aux associations transfrontalières européennes

Une Europe solidaire et inclusive qui protège les droits sociaux :

La crise sanitaire et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont profondément impacté la situation économique et sociale de l'Union et ont mis sous tension les finances publiques des États membres. Le plan de relance a concouru à la stabilisation du taux de chômage sur l'ensemble de l'UE. Cependant, suivant les différents pays, les inégalités salariales se sont accentuées et les conditions d'accès à l'emploi se sont dégradées entre les femmes et les hommes mais également selon le niveau de qualification des Européens.

—> Le **socle européen des droits sociaux** proclamé en novembre 2017 définit 20 principes et droits essentiels pour faire en sorte que les règles relatives au marché du travail et au système de protection sociale soient plus équitables et fonctionnent mieux dans l'intérêt de tous les Européens. Pour ce faire, la Commission européenne a présenté en juillet 2021 un plan d'actions dont l'objectif est de traduire ces principes en actions concrètes.

—> En mars 2021, la Commission européenne a également adopté la **stratégie 2021-2030 relative aux droits des personnes handicapées** afin qu'elles puissent jouir de leurs droits, circuler librement, participer pleinement aux activités économiques et sociales et ne soient plus victimes de discriminations.

La Fédération Générale des PEP souhaite que ces initiatives soient concrétisées lors de la prochaine législature 2024 – 2029 et demande aux candidats de prendre l'engagement de :



Proposition 11 : Soutenir l'adoption de la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour assurer une reconnaissance mutuelle du statut personnes en situation de handicap et leur permettre de bénéficier des mêmes droits dans chacun des États membres dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et des transports. C'est une condition de respect et de liberté de circuler comme, avec et parmi les autres Européens.



Proposition 12 : proposer un temps d'échange / une réunion annuel(le) de compte-rendu de mandat avec les représentants des associations d'éducation populaire et désigner un député de votre délégation pour siéger à l'intergroupe « Handicap » du Parlement européen qui permet d'entretenir un dialogue constructif avec les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent.



Proposition 13 : Veiller à ce que les directives européennes considèrent les salariés en situation de handicap comme des travailleurs à part entière avec des capacités de travail reconnues et des besoins spécifiques en termes d'accueil et d'accompagnement.



Proposition 14 : garantir aux travailleurs européens en situation de mobilité au sein de l'Union européenne la possibilité de conserver les prestations chômage acquises dans l'État membre de dernier emploi jusqu'à expiration de leurs droits.



Proposition 15 : Soutenir la reconnaissance du rôle des aidants informels en Europe et appelle les institutions européennes à proposer une initiative législative qui permettra de valoriser leur engagement, leur assurer une protection, reconnaître leurs compétences et faciliter leur (ré)insertion professionnelle.



Une Europe de la jeunesse qui favorise les échanges culturels et éducatifs :



Proposition 16 : Conformément aux *recommandations de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, la Fédération Générale des PEP est favorable à l'instauration d'un budget spécifique consacré à la mise au point de programmes éducatifs sur le fonctionnement de l'UE et ses valeurs. Les Etats membres qui le souhaitent pourraient mobiliser ces fonds et intégrer des modules de formation consacrés à l'Union européenne dans leurs programmes d'études (primaire, secondaire et universitaire).


La FGPEP souligne la nécessité d'inclure les jeunes dans l'élaboration des politiques grâce à leur participation active, selon une méthode adaptée à leurs besoins et attentes et qui sera suivie d'un contrôle, d'une évaluation et d'une analyse d'impact pour s'assurer que les points de vue des jeunes sont bien pris en compte lors de la prise de décision politique ⁶.



Proposition 17 : La Fédération Générale des PEP soutient la création d'un fonds européen dédié au financement d'actions de solidarité visant à renforcer les échanges scolaires et éducatifs entre les jeunes citoyens de l'Union et ceux issus des pays identifiés dans le cadre de la politique européenne de voisinage ⁷.

⁶ Lien: EESC opinion: Évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes

⁷ Lien: *La politique européenne de voisinage* couvre notamment les six pays de son voisinage oriental (Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine) et les dix pays du voisinage méridional (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie).



**Pour une Europe
démocratique,
inclusive,
solidaire
et écoresponsable**

